



Erreur en votre faveur !

**La CFDT demande à la Direction de
respecter les droits des salariés.**

En effet, à ce jour les salariés en régime de nuit ont 18 minutes de pause. Hors, il est prévu dans les textes qu'à partir de 6 heures de travail consécutif, il soit attribué aux salariés une pause de 20 mn.

La CFDT a interpellé la Direction sur ce sujet afin de faire respecter ce droit légitime.



Votre avis nous intéresse, contactez la CFDT